

**Terres d'Aurignac**  
**Hausses d'impôts : la**  
**fronde des contribuables**

P. 17

**Lilhac/orages de g**  
**d'amiante à enlev**

1,30€

# la Gazette

DU COMMINGES

TERRES D'AURIGNAC

## Hausses d'impôts : les contribuables réagissent

**COLLECTIF** Première réunion du collectif de contribuables en colère sur les Terres d'Aurignac. Près d'une centaine de personnes avaient fait le déplacement à Saint-André afin d'entendre la réaction et les propositions d'un certain nombre d'habitants, désireux de créer une association apolitique de défense des citoyens contribuables.

«**S**e faire connaître, communiquer, vous écouter, identifier les compétences, tels sont les buts de cette réunion», dira en préambule Francis Dignat, de Terrebasse.

Après une rapide présentation de la genèse du «problème» (impossibilité par la CCTA de rembourser un prêt d'un million d'euros et d'une ligne de trésorerie de 550 000 €, refus de vote par une majorité d'élus du compte administratif 2014 et du budget 2015, règlement par le Préfet du budget 2015 incluant une hausse de 45 % de la part intercommunale des taxes ménage), venait l'heure des propositions : création d'une association de défense, apolitique, des contribuables des terres d'Aurignac, fondée sur les principes exposés dans les articles 14 et 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : «Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes (...) la nécessité de la contribution publique, d'en suivre l'emploi (...). La Société a le droit de demander compte à tout agent public (...), d'informer, de défendre, notamment par des actions en justice, les droits et intérêts des citoyens et contribuables (...) contre toute forme d'abus de pouvoir».

Structuration autour de volontaires chargés de relayer l'information aux habitants de leur village (13 communes en étaient pourvues à la fin de la réunion) en plus de l'incontournable Internet. Assistance aux personnes les plus en difficulté pour la demande de dégrèvement d'impôt (recours

gracieux sur la base de l'article L247 du Livre des procédures fiscales), possibilité de ne payer que la part des impôts calculée sur la base du taux de 2014 en l'attente d'explications sur l'utilisation des fonds supplémentaires récoltés. Recours gracieux, suivi éventuellement d'une action au tribunal administratif, contre l'arrêté préfectoral rendant exécutoire le budget 2015 de la communauté de communes.

### D'autres réunions

Ces points seront développés lors d'une prochaine réunion, au cours de laquelle seront notamment proposés des statuts finalisés par une commission et des lettres types à adresser à l'administration fiscale.

Alain Padovani, président du Collectif interdépartemental de défense de l'usager citoyen contribuable, manifestement averti de cette réunion, était présent afin de soutenir l'action entreprise : «(...) L'ébauche de statuts qui vous est présentée est déjà très satisfaisante et nous aurions bien pu nous en inspirer lors de la création de notre comité. Il y a douze ans. Le premier point positif est de déclarer cette association strictement apolitique.»

Au rang des interventions remarquées, on notera celle d'un conseiller régional résidant à Cassagnabère, président d'une communauté de communes de 20 000 habitants durant trois mandats, qui s'exprima ainsi au sujet de la gestion de la communauté de communes : «C'est inimaginable, c'est une catastrophe, ahurissant, je n'ai jamais vu cela».



Une centaine de citoyens ont fait le déplacement à Saint-André et ont créé, en réaction, une association citoyenne apolitique.

«Ce point de vue semblait résumer le sentiment d'un grand nombre de participants, qui critiquaient en outre un manque de transparence de la gestion de la communauté de communes. Ils pointaient notamment le manque d'information sur la date des réunions, l'absence d'un bulletin d'information et d'un site internet, la réalisation de très lourds investissements sans aucune concertation de la population.

D'autres intervenants s'en prenaient au «laxisme des élus et à leur réaction tardive», même s'il était fait allusion, à la décharge de certains, à la saisine du procureur au sujet d'une délibération douteuse. Francis Dignat de conclure : «Le parcours sera long, difficile et ne sera terminé ni en 2015 ni en 2016... Nous avons commencé à réunir les bonnes volontés et les compétences... Gardons confiance».

Ph. Jouret

### UNE LETTRE OUVERTE DANS TOUS LES FOYERS

Le week-end dernier, quatorze élus proches de Jean-Luc Guilhot ont distribué, dans toutes les boîtes aux lettres des foyers de l'intercommunalité, une lettre ouverte expliquant la situation de la collectivité. Les quatorze élus répondent à la question suivante : «Comment est-on arrivé à une augmentation de 45 % du taux des impôts intercommunaux ?» Le président a également tenu à s'expliquer sur les projets qu'il a mis en œuvre durant ses mandats et «en assume pleinement la responsabilité».